



GROUPE DE TOURISTES ROUENNAIS

Fédération Française de CycloTourisme

Fondé en 1911

Club n° 0001

Agréé Jeunesse et Sports

Siège social : Maison des Associations, 11 avenue Pasteur, 76000 Rouen
Adresse postale : Maison des Associations, boîte n° 9, 11 Avenue Pasteur, 76000 Rouen

Adresser correspondance à
Philippe ROYER
15, avenue du Grand-Cours
76000 ROUEN
Port : 06 37 47 49 25
gtr.rouen@gtr-cyclotourisme.fr

BREVET DE GRIMPEUR Du Samedi 9 mars 2024

REGLEMENT

La participation au brevet implique l'acceptation du présent règlement.

Principe de ce brevet : la progression s'effectue en groupe, sauf dans les côtes, où l'allure est libre, avec un regroupement après les côtes. Deux formules sont proposées : un grand parcours avec **12 côtes maximum**, ou un petit parcours avec **6 côtes maximum**. Un pointage des côtes aura lieu sur le lieu du pique-nique pour le matin et sur le lieu d'arrivée pour l'après-midi (Maison de Quartier du Mont-Gargan à Rouen).

Le tarif d'engagement est de 5€ pour les licenciés FFCT (licence à présenter), gratuit pour les moins de 18 ans licenciés à la FFCT (licence à présenter), 5€ pour les moins de 18 ans non licenciés FFCT et 7 € pour les autres cyclotouristes.

Les mineurs devront être accompagnés soit d'un parent ou tuteur légal, soit d'un encadrement qualifié muni de **l'autorisation parentale**.

Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé.

Il est obligatoire pour les mineurs.

DEVOIR DES PARTICIPANTS

1 - Comportement

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent :

- d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétente,
- de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur,



À vélo tout est plus beau !

- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Les participants s'engagent à être respectueux de la nature et de l'environnement.

En s'inscrivant, le participant atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et avoir pris connaissances des parcours et des consignes de sécurité.

2 – Equipement des cycles

Les cycles utilisés par les participants sont mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Les Vélos à Assistance Electrique homologués (directive européenne 2002/24/EC) doivent être utilisés conformément à la charte d'utilisation du VAE.

Programme :

Le départ aura lieu de la Maison de Quartier du Mont-Gargan, rue de l'Enseigne Renaud, 76000 ROUEN, le samedi 9 mars 2023 à 9 heures, après enregistrement des participants. L'accueil se fera à partir de 8h00.

Les parcours sont tracés sur les documents ci-joints, aucun marquage sur la chaussée (inscription ou fléchage) ne sera effectué par les organisateurs.

La pause pique-nique aura lieu après la 6^{ème} côte suivant le parcours proposé.

Le retour s'effectuera entre 17h00 et 19h00

Rouen,
le 22 janvier 2024

Philippe ROYER
Président du GTR



À vélo tout est plus beau !



À vélo tout est plus beau !